CDEN du 18 octobre 2016



Notre organisation a été reçue par Mme la Secrétaire Générale et Mr l'Ien -adjoint à propos de la problématique de l'accueil des enfants en situation de handicap et nous avons apprécié la sincérité des échanges. Cependant, nous avons maintenu l'organisation d'un rassemblement sous les fenêtres de la Direction Académique le 6 octobre car il est insoutenable de voir des enfants en situation de handicap sans accompagnement alors qu'ils ont une notification MDPH, insupportable de voir la souffrance des AVS, déplacé(e)s ou remercié(e)s au vu des critères d'éligibilité quand dans le même temps, nous manquons de ces personnels. Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, nous profitons de cette instance pour demander une augmentation du nombre de postes que Mme la Rectrice doit obtenir du ministère.

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce CDEN, nous souhaitons vous faire part d'un sujet qui ne semble pas a priori avoir trait à l'éducation mais les apparences sont trompeuses. Un migrant de Calais sur deux est un enfant ou un mineur isolé et la France ne parvient pas à appliquer les droits de l'enfant en terme de protection et de scolarité. La FSU est, comme vous le savez, Monsieur le Préfet, très impliquée dans le respect des droits humains. C'est pourquoi, nous apporterons notre contribution à l'accueil des déplacés de Calais lorsque les lieux d'implantation des CAO dans la Nièvre seront annoncés.

Concernant l'ordre du jour de ce CDEN :

Le nombre de postes dans le premier degré ne nous satisfait pas. Le caractère rural de notre département n'est pas suffisamment pris en compte. Cela pose déjà des problèmes de remplacement, alors que nous ne sommes pas en période hivernale.

Cette difficulté est à relier à des créations de postes en deçà des promesses du président.

Le premier degré n'est pas le seul niveau à connaître une pénurie d'enseignants : il en est de même dans le second degré qui est plus fortement touché par la crise de recrutement. De plus, les postes créés par le ministère ne compensent pas l'augmentation du nombre d'élèves.

Principal motif du mécontentement dans le second degré: La réforme des collèges se met en œuvre contre l'avis d'une grosse majorité des enseignants. Les aspects négatifs pointés par notre organisation se révèlent concrètement :

- par exemple, le mélange d'élèves germanistes débutants avec des élèves issus des bilangues en classe de 5ème ou 4ème.
- l'autonomie des établissements qui tient plus du carcan que d'une réelle possibilité d'adaptation à des besoins. Cette situation entraîne autant de

particularismes qu'il y a d'établissements.

• augmentation des inégalités sociales et territoriales en termes de contenus.

Même si la réforme en est pour le moment au stade de l'affichage, les dégâts commencent à être visibles : baisse des effectifs dans les collèges publics du département par rapport aux prévisions à mettre en regard avec les chiffres du privé. L'impréparation de cette réforme laisse les enseignants avec des questions importantes notamment sur le nouveau brevet des collèges et son évaluation. Les élèves de troisièmes vont devoir passer cet examen alors qu'ils n'auront suivi qu'une seule année des trois ans du cycle 4.

Nous sommes las de déplorer dans cette instance l'indigence de la formation continue, las aussi de dire que ce n'est pas de Magistère dont nous avons besoin mais bel et bien de formateurs en chair et en os car rien n'est plus déshumanisant qu'un écran. De plus, nous n'avons pas besoin d'une formation prescriptive, mais d'une formation qui ouvre des perspectives pour les collègues sans présupposé idéologique.

En effet, de plus en plus de collègues ne vont pas bien et nous avons chaque jour des demandes de collègues ô combien solides qui veulent néanmoins se reconvertir, voire démissionner... il doit bien y avoir une raison ... La réflexion engagée pour le premier degré avec la DSDEN sur les tâches administratives fut de bon augure. Cependant elle se trouve mise à mal dès cette rentrée avec les nouvelles mesures de sécurité et l'arrivée du logiciel LSUN.

L'ensemble des enseignants du primaire et des collèges va devoir s'approprier ce Livret Scolaire Unique Numérique qui pour l'heure n'est toujours pas accessible. Cela suscite l'inquiétude des personnels. Le premier trimestre est en cours, et les enseignants évaluent déjà leurs élèves. De plus, la complexité de l'outil et son accès uniquement numérique pose problème, car ils seront facteurs d'exclusion sociale.

Dans le premier degré, une large majorité de la profession est lasse d'alourdir la journée des élèves avec une aide à la difficulté scolaire coûteuse en temps pour une efficacité contestable. C'était donc une fausse bonne idée. En fait et ce n'est pas nouveau dans le discours de la FSU, c'est d'aide en classe dont les enfants ont besoin et de RASED car la difficulté résistante ne cédera pas avec un « traitement aux APC. »

Enfin, le respect de la vie des personnels participe du sentiment de dévalorisation ou d'infantilisation : des exigences et une suspicion fréquentes de la part des chefs d'établissement et des IEN : les enseignants voient leurs réunions annoncées à la rentrée soudainement déplacées dans le temps alors qu'ils avaient organisé leur vie familiale en conséquence. L'intimidation est parfois de mise quand des enseignants marquent leur désaccord pour se rendre à des réunions sur « invitation » dont les trajets ne sont pas rémunérés.